

MAIRIE DE PAILLET

Procès verbal du Conseil Municipal

du vendredi 30 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le trente mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal sont réunis à la Mairie de Paillet suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme Maire.

Présents :

Mmes : BIGNONNEAU CASTET, CHAGNAUD, HURMIC, ROY, SCOTT.

Mrs : GAUTHIER , BOUSSIER, HOUGAS, MARAIS, REYNAUD , CORCKET.

Absent(s) excusé(s) :

Mr ALONSO, Mr SCHAEFFER

Procuration de Mme DUCRET à Mr CORCKET

Secrétaire de Séance :

Mme HURMIC

Le Conseil est ouvert par Monsieur le Maire.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2014.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à des modifications internes à la CDC depuis le 29 avril ; deux changements concernant les commissions communautaires sont à noter :

1/ Commission vie associative : élus Jean-Louis MARAIS et Bernard REYNAUD

2/ Les commissions communication, agenda 21 et culture étant maintenant regroupées en une seule commission dénommée communication ; sont élus Daniel HOUGAS et Emmanuel CORCKET

Suite à la demande de Mme HURMIC une modification est apportée au PV du 29 avril 2014.

☞ Adoption du PV du 29 avril avec une modification.

- **12 voix pour.**

Madame SCOTT, ne souhaite pas participer à ce vote car elle était absente le 29 avril.

Convention d'adhésion au service de conseil en prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33).

Afin qu'une meilleure prise en charge des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail ainsi qu'à l'analyse des postes ou locaux de travail du personnel de la mairie de Paillet ; l'ensemble des conseillers municipaux présents donnent l'autorisation à Mr GAUTHIER de signer les conventions ci-dessous :

1/ Prestation individualisée d'assistance en Santé-Prévention.

2/ Prestation collective d'assistance en Santé-Prévention.

☞ Vote 13 voix pour.

MAIRIE DE PAILLET

Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Cette commission se réunit tous les ans pour donner un avis sur chaque modification des valeurs locatives communales.

Titulaires :

Mmes CASTAING, CASTET, DOUSSEAU

Mrs GUITARD, MARAIS, MARTIN, MASSE, MAZURIE, MESNARD, STERLIN

Hors commune : Mr LARRET, Mr LARROQUE

Suppléants :

Mme BIGNONEAU, HURMIC, ROY, SCOTT

Mr BELHOR, BOUSSIER, BUREAU, DUBOURDIEU, HOUGAS, SCHAEFFER, REYNAUD

Hors commune : Mr GAUBE, MR RODRIGUES

☞ **Vote 13 voix pour.**

Demande Subventions FDAEC, (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes).

Attribuée tous les ans (dans seulement 4 départements dont la Gironde), une somme forfaitaire peut être attribuée par le Conseil Général pour financer les équipements qui ne bénéficient d'aucune autre aide départementale (petits travaux, achat de matériel etc...),. Une aide de fond au Conseil Général de 11510 € sera donc demandée par Mr Gauthier en accord avec les membres du conseil Municipal.

Opérations	Devis HT	Devis TTC	FDAEC 2014	Autofinancement
Travaux église	1 942,00	2 322,63	1 553	769,63
Chauffage salle des fêtes	1 428,00	1 713,60	1 142,00	571,6
Régulation chaufferie	3 592,80	4 296,99	2 818,00	1478,99
Achat d'un robot coupe légumes	1 125,00	1 350,00	900	450
Achat d'un broyeur d'accotement	4 591,00	5 509,20	3 622	1887,2
Achat d'un standard téléphonique	1 844,00	2 212,80	1 475,00	737,8
TOTAUX	14 522,80	17 405,22	11 510	5895,22

☞ **Vote 13 voix pour.**

MAIRIE DE PAILLET

Demande réserve parlementaire.

La loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique impose, à l'avenir, la transparence de la réserve parlementaire, les attributions allouées peuvent être consultées sur le site Internet de l'Assemblée Nationale.

Un dossier de demande de réserve parlementaire concernant la cantine et l'école de Paillet sera fait et demandé à Madame la Sénatrice Françoise CARTRON. La somme allouée n'est pas encore déterminée.

☞ **Vote 13 voix pour.**

Retour du travail des commissions

- **Office du tourisme du Vallon de l'Artolie :**

Fabienne HURMIC fait un compte-rendu de l'assemblée générale de l'Office de Tourisme du Vallon de l'Artolie.

OT du Langoiran Cadillac est une association loi 1901, qui gère l'accueil, l'animation et l'information touristique.

Il y a 2 salariés à plein temps, 1 CDD en saison et une vacataire « guide Conférencier ».

L'OT est rattaché à L'OTEM (office de Tourisme de l'Entre deux Mers), qui gère le développement, la promotion, et la commercialisation de produits touristiques.

Rapport d'activité de l'OT.

Fréquentation en hausse

Clientèle composée essentiellement de couples et de croisiéristes, de nouvelles compagnies de croisières permettront plus d'escales à Cadillac en 2014.

En 2013, trois nouvelles plaquettes touristiques ont été éditées.

Un partenariat et un échange a été fait avec l'OT d'Ares. (Ballades en Cadillac).

- Rapport financier, validé par un expert aux comptes.

Les charges les plus importantes sont liées au frais de personnel : 88546 €, ainsi que les frais en rapport avec les manifestations et les visites guidées.

Les produits viennent aussi principalement des visites guidées et des subventions.

Subventions CDC Vallon de l'Artolie : 45000 €

Subventions CDC Coteaux de Garonne : 53000 €

Résultat net 2013 : 18837 €

- **Commission Bâtiment** : doit se réunir en juin

- **Commission animation** :

Emmanuel CORCKET, nous explique que cette commission s'est déjà réunie à différentes dates, pour travailler sur la fête de la musique. Des citoyens pailletons dynamiques y sont associés ainsi que le Comité des fêtes.

Il veille à ce que des efforts au niveau de la gestion des déchets et du tri sélectif et des composteurs partagés soient mis en place, lors des différentes manifestations.

- **Commission Communication** :

Mr HOU GAS après une première réunion souhaite mettre en place une nouvelle présentation du journal municipal, sortie prévue en juin. Une date pour une photographie du conseil municipal est arrêtée : le jeudi 5 juin à 19h30

MAIRIE DE PAILLET

- **Commission CCAS** en plus des sept élus municipaux, sept citoyens de Paillet ont accepté de faire partie de cette commission, il s'agit de :
 - BUREAU Laurent
 - DULEAU Sylvie
 - LAVILLE Hélène
 - DOUSSEAU Véronique
 - LESCOUT Gérard
 - TEISSIER Annick
 - CASTAING Annie

- **Réfèrent pour la sécurité routière**, pour la préfecture élue Mme Elisabeth ROY
- **Commission Syndicat des eaux de Langoiran**

A ce jour cette commission s'est réunie pour élire :

Un président : Mr GUENANT

Un vice-président : Mme REYNART

- **Commission vie associative de la CDC**

Une information doit être donnée à chaque association, concernant des subventions à demander avant le 10 juin auprès du Conseil Général afin d'aider certains projets.

- **Commission Environnement, Développement Durable**

Mr CORCKET, réunira cette commission le 10 juin à 19h00

- **Syndicat des gens du voyage**

Cette commission s'est déjà réunie. L'état impose la création de 24 places sur le territoire des deux rives. 12 places sont déjà en place à Podensac, reste à trouver 12 places sur la rive droite. Vu que les délais sont déjà dépassés, Monsieur le Sous Préfet souhaiterait que le terrain Bailly à Paillet accueille les 12 places manquantes.

Les élus de Paillet (Mr GAUTHIER, Mme SCOTT, Mr MARAIS) ont expliqué la difficulté d'accès à ce terrain pour les caravanes, vu l'étroitesse de la rue. Un minimum de 1200 m2 doit être trouvé pour cette implantation, d'autres villages ont des terrains comme Beguey et Laroque. Des terrains privés peuvent aussi être proposés.

Ramassage des encombrants sur Paillet le premier lundi du mois.

Il est rappelé que seuls les gros encombrants doivent être laissés sur le trottoir, la veille ou le jour même pas d'avantage. (Les pots de peinture, l'huile de vidange les déchets verts n'en font pas partie). Une information sera incluse dans le prochain bulletin municipal sur ce sujet.

Mise en place des temps d'accueil périscolaires

Suite à la réunion du 27 mai avec les parents d'élèves, les inscriptions devront se faire avant le 15 juin. En fonction des inscriptions, le foyer rural pourra mettre en place les animateurs correspondants. Un rapprochement avec la commune de Lestiac pour le centre de loisirs du mercredi est envisagé.

Ce service périscolaire sera gratuit pour les familles. Si plus de 50 enfants déjeunent à la cantine il faudra prévoir deux services.

Le coût communal s'élève à 150 euros par an et par enfant

Plus 2000 euros d'investissements.

Subventions :

MAIRIE DE PAILLET

50 € par enfant = fond d'amorçage, la première année

Dotation solidarité rurale 40 € par enfant

Subvention CAF = 55 € par enfant

QUESTIONS DIVERSES

☞ Mr MARAIS demande ou en est la réparation concernant le mur sur la D10, le propriétaire du terrain en contrebas n'a pas de retour de la mairie. Mr Gauthier doit s'en occuper.

Mme HURMIC, attire l'attention concernant la décharge « CAMPORO » qui se trouve sur la commune de Capian, et qui dépend de Paillet, elle demande à ce qu'elle soit fermée pour éviter les abus.

☞ Mr CORCKET, explique que le mur de la salle Escande a été endommagé par un camion lors de la fête de Paillet. La structure même du bâtiment a été déstabilisée. Il attend le retour des assurances.

Mme HURMIC demande qui été en charge de l'accueil des forains, Mr Gauthier répond que c'était le comité des fêtes.

☞ Mme HURMIC demande pourquoi le compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2014, n'a pas été modifié comme cela avait été convenu lors du conseil du 29 avril.

Mr Gauthier explique qu'il ne souhaite pas modifier ce document car il s'agit de termes diffamatoires.

Mme HURMIC rétorque qu'elle et ses colistiers représentent plus de 48 % des votants pour les élections municipales, il s'agit donc pour elle d'une atteinte à la liberté d'expression car toutes les informations données sont vérifiables.

LA SEANCE EST CLOTUREE A 21H45